

Date de la séance

Le 26 juin 2024

Date de convocation

Le 20 juin 2024

Date de publication

Le 20 juin 2024

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 21

Procurations 9

Excusé 1

Absents 3

N° 2024-06-54

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS
DEFINITIFS 2023**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 26 juin, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE

Procurations :

Agnès TABARY a donné pouvoir à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM a donné pouvoir à Hervé CAMARD

Caroline QUINET a donné pouvoir à Jean-Christophe SEGUIER

Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Sylvie BIGAY

Samuel COLLIN a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO a donné pouvoir à Axel FAIVRE

Gérard PARFAIT a donné pouvoir à Gilles STUDNIA

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Karine DUBOIS

Christelle BARDEILLE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : Yves DEKEYREL

Absents : Olivier RAVENEL, Damien GUIBOUT, Jean-Philippe ANTOINE

Secrétaire de séance : Katrin VARILLON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les articles L 1612-12, L 2121-29, L 2121-31 et L 2311-5 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'excédent de fonctionnement 2023 du budget de la communauté, soit 2 432 790.72 €, arrêté après approbation ce jour du compte financier unique 2023,

VU l'arrêté préfectoral n° 78-2024-06-11-00010 portant règlement des budgets primitifs 2024 au titre du budget principal et du budget annexe de la CCGM modifié par l'arrêté préfectoral n°78-2024-06-18-00005,

VU l'affectation anticipée des résultats 2023 sur le budget de la Communauté,

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter le résultat définitif de fonctionnement du compte financier unique 2023 au budget 2024,

CONSIDERANT que la section d'investissement du budget 2023 est clôturée avec un excédent de 2 124 658.28 €,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 19 juin 2024,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **PREND ACTE** des résultats du budget communautaire 2023 suivants :

a/ Excédent de fonctionnement 2023 :	2 432 790.72 €
b/ Excédent d'investissement 2023 :	2 124 658.28 €
c/ Solde négatif des restes à réaliser 2023 (recettes – dépenses) :	- 346 052.11 €
d/ Affectation minimum à l'investissement (part obligatoire) :	346 052.11 €
e/ Affectation complémentaire à l'investissement (part facultative) :	2 000 000,00 €

⇒ **DECIDE** de procéder à l'affectation suivante des résultats définitifs de la section de fonctionnement du budget communautaire 2024 :

- affectation à l'investissement (recette d'investissement article 1068) :	2 000 000.00 €
- report en fonctionnement (recette de fonctionnement chapitre R002) :	432 790.72€
- report en investissement (recette d'investissement chapitre R001) :	2 124 658.28 €

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le .04/07/2024.....
- Document rendu exécutoire le .04/07/2024.....